



2refus du Regrpment familial pr mes enfants entrées Fce 2007

Par **bacharo**, le **15/01/2014** à **14:58**

[fluo]bonjour[/fluo]rnun regroupement familial m'a été refusé 2 fois de suite alors que les enfants vivent sur le territoire français depuis 2007; elles ont aujourd'hui 14ans et 10ans aujourd'hui l'ainée est en classe de 5ème et la petite au CM1; je travaille de façon régulière depuis 2007, je suis imposable et paye mes impôts : motif du refus (visas d'entrée des enfants inexistant) dont je ne retrouve plus les passeports.mais elles ont leur carte de circulation en règle. que dois-je faire?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **15/01/2014** à **16:11**

bjr,rnvous pouvez faire un recours administratif devant le préfet qui vous a notifié le refus.rnle regroupement familial a pour but de faire venir la famille d'un étranger vivant en france.rndans votre situation il apparait que vos enfants sont déjà en france. c'est donc plus un problème de régularisation.rnvous voudriez commencer par refaire les passeports de vos enfants.rncdt